

obstacles essentiels à l'application de ce principe. Lorsque deux gouvernements prétendent exercer une juridiction souveraine et partant exclusive sur le même peuple et le même territoire et lorsqu'ils refusent tous les deux de reconnaître les droits de l'autre, nous ne pouvons pas les forcer à siéger ensemble dans cette enceinte. Néanmoins, je dois dire que l'opinion se répand au Canada que si cette organisation est pour atteindre son plein rendement, toutes les nations, surtout celles qui, à l'instar de la Chine continentale, comportent une partie importante de la population du globe, doivent être représentées ici. La solution à ce problème de la représentation nous échappe depuis plusieurs années, et malgré les motifs impérieux, je ne sais pas s'il sera possible de la résoudre au cours des quelques prochains mois. L'universalité demeure, toutefois, notre objectif.